



COMMUNE DE CALCATOGGIO

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

ANNEXE FINANCIÈRE

*Services communaux et activités communales: **gratuit.***

*Associations communales : **gratuit.***

*Associations organisant des évènements à titre bénévole pour la commune et ses administrés : **gratuit.***

*Particuliers résidant à CALCATOGGIO (pour mariages, baptêmes, anniversaires et autres réceptions privées) : **300 euros /jour ***.*

*Organismes, entreprises privées, associations et particuliers hors commune: **600 euros/jour ***.*

*Activités régulières : **convention de mise à disposition avec la Mairie moyennant un règlement proportionnel à la fréquence mensuelle d'utilisation.***

** Les jours sont tarifés et réputés dus, dès la remise des clefs à l'utilisateur jusqu'au jour de la restitution de celles-ci.*

*Dans tous les cas, chèque de caution à la remise des clefs : **1500 euros.***

Celui-ci sera remis à l'utilisateur après inspection des locaux et constat que ceux-ci aient été restitués dans un état dit « impeccable » ainsi qu'ils l'étaient avant la mise à disposition.

Dans le cas contraire, l'utilisateur devra rembourser les frais liés aux dégradations pour pouvoir récupérer son chèque de caution.

Ceux-ci sont comptabilisés comme suit :

*Non-respect de l'article 7 du règlement intérieur : **125 euros.***

*Non-respect de l'article 8 du règlement intérieur : **50 euros.***

*Non-respect de l'article 9 du règlement intérieur: **50 euros.***

*Perte des clefs : **400 euros***

*Matériel manquant, cassé ou détérioré : **remboursement par l'utilisateur au prix d'achat neuf de ce matériel.***

Le Maire.